



**Arrêté collectif d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade
des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
classe exceptionnelle**

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les décrets n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** après examen collégial des dossiers de candidature au tableau d'avancement pour l'accès au grade des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur **classe exceptionnelle** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre de l'année 2022 au tableau d'avancement pour l'accès au grade des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle, selon leur rang de classement, les secrétaires administratifs dont les noms suivent :

Liste principale :

- 1/ BOURGOIN Christelle, SAENES CS ; Lycée Louis Davier – JOIGNY
- 2/ PAWKA-MONNOT Anne-Laure, SAENES CS ; Université de Bourgogne– DIJON
- 3/ DELASSELE Karine, SAENES CS ; Université de Bourgogne– DIJON
- 4/ FREVILLE Marie-Pascale, SAENES CS ; Rectorat - DIJON
- 5/ BONNET Bernard, SAENES CS ; Rectorat - DIJON
- 6/ KRAAK Danoucha, SAENES CS ; Collège Philippe Cousteau – BRIENON SUR ARMANCON
- 7/ CARETTE Philippe, SAENES CS ; Collège Jean Lacaille – BLIGNY SUR OUCHE
- 8/ BERTHOUD Bernadette, SAENES CS ; Lycée Henri Parriat– MONTCEAU LES MINES
- 9/ RAPPENEAU Pascale, SAENES CS ; Lycée Pontus de Tyard – CHALON SUR SAONE
- 10/ TARBOCHEZ-MORAS Gaëlle, SAENES CS ; Lycée Le Castel - DIJON

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de DIJON est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 16 juin 2022

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines,

Cédric PETITJEAN